

## La danse à l'UNSS : 10 années de lutte !

*Fabienne Raimbault a animé pendant 19 ans une AS danse au collège de Fontenay (78). Dans le même temps elle fut responsable au SNEP de la commission danse qui a contribué à faire aboutir la reconnaissance de la danse comme une AS "ordinaire" à l'UNSS. Elle témoigne ici des combats et du temps mis pour faire admettre l'évidence à partir de son entrée dans la profession en 78.*

**S**i une première commission technique nationale officieuse avait été convoquée dès 1972, l'information n'a été donnée qu'en décembre 86, c'est dire la confiance et l'esprit de collaboration qui régnait sur la question à l'époque ! Pour proposer la danse à l'AS il fallait du volontarisme et de la conviction, y compris avec les collègues de l'établissement : concurrence des installations, des crédits... pour une activité considérée comme "refuge". Mais refuge pour qui ? Pour les élèves qui ne veulent pas de la compétition ? Les filles en l'occurrence, pourquoi pas ! Refuge pour les profs ? Il était courant d'entendre les animatrices d'AS danse annoncer qu'après 4 ou 5 années

d'exercice il fallait faire un break avant de reprendre, tant ce type de travail peut "vider". Dans les AS, donc, les plus grosses réticences sont tombées, après les pratiques "sauvages", dès lors que, comme les autres, les élèves payaient leur cotisation pour se licencier.

Dans les départements et les académies, il a fallu montrer que la structuration était nécessaire aux échanges inter-établissements même s'il ne s'agissait pas de compétition. Il faut rappeler les tensions de l'époque liées à la récupération de la 3<sup>e</sup> heure du forfait supprimée par le "plan Soisson" et dans ce contexte, comment la dynamique d'innovation engagée dans la lutte, donnait toute sa place à la danse. C'est

ainsi qu'après une année d'expérience (79-80), dans les Yvelines, une commission technique danse est convoquée en 80-81 au sein de... la commission gym !!! Dans de nombreuses académies, les comptes rendus d'activité s'entassent sur les bureaux, il n'est plus possible d'ignorer l'intérêt grandissant manifesté par les profs et les élèves, il y a désormais risque de débordement !

Le 14 décembre 81, 11 académies choisies pour leur niveau d'activité sont réunies dans une commission nationale sur le thème : "les conditions de reconnaissance éventuelle à de la danse comme activité d'AS". Si les conditions d'ordre général (respect des finalités de l'UNSS, échanges inter-établissements)

ne posaient aucun problème puisque correspondant d'ailleurs à notre fonctionnement, il fallait lever deux hypothèses du côté de l'UNSS : acceptation de la reconnaissance d'une activité non compétitive, avec non obligation de classement, et celle de la décentralisation des contenus, certaines modalités

donc de rigueur : le niveau national de rencontres n'est pas à l'ordre du jour, ce qui convient aux actrices souhaitant plutôt dans un premier temps que toutes les académies s'organisent. Le compte rendu de la commission est adressé aux services départementaux sans suite...

tementale : 1 500 jeunes représentant les 53 AS danse viennent au spectacle donné par les 21 groupes sélectionnés : la place de la danse à l'UNSS est mise en scène !!!

La première circulaire nationale "danse" est signée le 3 octobre 84, mais il faut encore attendre le 8 janvier 85 pour



Pascal Hébert UNSS

d'échange pouvant être néanmoins généralisées. Par contre d'autres exigences se révélaient particulièrement draconiennes : la danse devait être jumelée à une autre APS dans le forfait d'une prof (il fallait payer le prix de notre obstination), sauf si le nombre d'animateurs de l'AS permettait, une fois "important" assuré, qu'une prof s'y consacre entièrement ; l'effectif devait être au moins de 30 élèves sinon on retombait dans le système précédent ; il devait y avoir au moins 3 échanges par an à 3 établissements ; les responsabilités technico-pédagogiques devaient être assurées par une animatrice départementale, l'organisation et les finances par l'UNSS.

Ces conditions sont à mettre en rapport avec plusieurs éléments : la commission est réunie sous la pression des enseignantes ; la tendance au repli de certains sur les horaires réduits imposés par Soisson faisait craindre le refus des rencontres ; la reconnaissance d'une 41<sup>e</sup> activité entraînait des coûts supplémentaires. La prudence et la volonté de maîtriser chaque étape sont

82-83 : le défi est relevé, les pratiques s'organisent localement dans une grande diversité. La structure se contente d'observer. Tant au plan de l'organisation que du fonctionnement, que des contenus, les profs font preuve d'une grande capacité d'adaptabilité, d'une diversité et d'une richesse d'idées qui suscitent la curiosité (notamment auprès de nos collègues hommes), et installent les conditions de la vie et du développement des AS danse : l'idée de "tous danseurs" comme celle de "tous grimpeurs" fait son apparition.

83-84 : l'intervention syndicale appuie et relaie la dynamique professionnelle ; Dans le cadre de sa campagne pour une EPS ouverte sur les contenus culturels, le SNEP multiplie les interventions et les échanges entre les collègues pour faire aboutir la reconnaissance de la danse à tous les niveaux. Le 9 Mai 1984 à Elancourt (78) Philippe Graillot, directeur national de l'UNSS, Colette Lambert directrice nationale adjointe chargée de la danse, Jacques Rouyer secrétaire national du SNEP, assistent à la 5<sup>e</sup> rencontre départe-

mentale réunisse une représentante par académie : il y est privilégié l'échange des pratiques et des projets régionaux en cours, au détriment du rapprochement prématuré avec le milieu fédéral suggéré au départ par la direction nationale. En juin 87 la danse est sollicitée pour "animer" les Jeux de l'Avenir à l'INSEP : une scène s'offre enfin. Le premier festival national aura lieu à Beauvais en mai 88 !

Aujourd'hui nous sommes fiers d'annoncer à l'extérieur que l'UNSS est la première fédération sportive féminine de France : je pense que nous y sommes pour quelque chose ! Je dois avouer que pendant les premières rencontres départementales, en regardant tous ces jeunes danser à Mantes la Jolie (et oui), à Poissy, Elancourt, Saint-Cyr, j'ai pleuré de joie. Je remercie les "gens de la culture" qui, travaillant avec nous depuis plus de 20 ans, n'avaient pas attendu une quelconque officialisation pour offrir à nos élèves des conditions d'expression semblables à celles des professionnelles. ■